



**SUD Education Calvados**  
12 rue du Colonel Rémy, 14000 Caen  
Tél : 02 31 24 23 36 - 06 52 45 31 45  
sudeduc14@free.fr - www.sudeduc14.fr



A Caen, le 31 mai 2022,

à Madame Christine Gavini-Chevet,  
Rectrice de l'Académie de Caen,

à Madame Armelle Fellahi, Directrice  
Académique des Services de  
l'Éducation Nationale du Calvados,

**Objet: urgence de la CDIisation des AED**

Le jeudi 24 février, les député-es ont adopté définitivement à l'assemblée nationale une loi sur le harcèlement scolaire. Promulgué le 2 mars 2022, ce texte prévoit, dans son article 10, la CDIisation des personnels AED après 6 ans de CDD ; or le décret d'application de ce texte n'est pas sorti et le ministère n'a fait aucune communication sur ce sujet. Les AED qui vont finir leur sixième année de service en août 2022 attendent pourtant impatiemment de savoir si elles et ils seront réemployé-es en CDI à la rentrée prochaine.

SUD Éducation Calvados s'adressent à vous pour demander le réemploi en CDI des personnels AED de l'établissement ayant effectué 6 ans de service.

La CDIisation est une avancée et correspond à un véritable besoin de stabilité des EPLE.

Nous vous prions de bien vouloir agréer l'expression de notre attachement sincère au service public d'une Education nationale, laïque et gratuite.

Cordialement,

**Claire Bazemo,**  
**secrétaire départementale de**  
**SUD Éducation Calvados**